



14 mai 2013

SORTIR LES JEUNES DE LA PAUVRETÉ : LA GARANTIE JEUNES NE DOIT ÊTRE QU'UNE ÉTAPE

Alors que se tient aujourd'hui la dernière réunion du groupe de travail sur la garantie jeunes chargé de remettre un rapport au Premier ministre pour une mise en œuvre dès septembre, la FNARS rappelle que cette mesure ne peut à elle seule constituer une réponse adaptée à la situation des jeunes aujourd'hui.

Beaucoup de tentatives gouvernementales se sont multipliées depuis une trentaine d'années pour enrayer une augmentation de la pauvreté et du chômage des jeunes de 18-25 ans en créant des dispositifs spécifiques pour des catégories de jeunes. Cette approche n'a pas réussi à enrayer ce phénomène : aujourd'hui 23% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (contre 14% de l'ensemble de la population) pour un taux de chômage de 24%.

En proposant la création d'une garantie jeunes, le nouveau gouvernement reste sur cette même logique d'empilement des dispositifs. La FNARS, qui a participé au groupe de travail sur sa mise en œuvre, considère cette mesure comme une simple étape préalable à l'instauration de réformes structurelles plus ambitieuses.

En conséquence, selon la fédération, la garantie jeunes ne doit pas se limiter à un nombre prédéterminé de jeunes (100 000 jeunes comme annoncé dans le plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale) mais s'adresser à l'ensemble des 18- 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation.

De plus, elle attend une évaluation rigoureuse de son fonctionnement et de son impact sur les jeunes dans les 10 territoires pilotes. Une évaluation qui devra être menée avec tous les acteurs concernés y compris les jeunes bénéficiaires.

Elle demande enfin la poursuite des travaux pour une mise en place effective d'ici 5 ans d'un droit à l'éducation formation tout au long de la vie et assorti de ressources et d'un accompagnement social global pour les jeunes qui en ont besoin.

Contact presse : Céline Figuière 01 48 01 82 06